

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017**

**Présidence : M. Alain Etienne**

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Pierre Baertschi, Bernard Bocquet, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenber, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mmes Sophie Buchs, Gabriella Sonderegger et M. Philippe Calame

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

**Propositions du Conseil administratif**

4. Délibération administrative **073-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 91'000.- pour la réfection du terrain de foot, de la piste d'athlétisme et du chemin d'accès au tennis club de Carouge ainsi que des terrains de foot a, b et c du stade de la Fontenette.
5. Délibération administrative **074-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.
6. Délibération administrative **075-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir.
7. Délibération administrative **077-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 2'732'000.- (TTC) destiné à la mise en place de déchetteries enterrées sur le territoire communal
8. Délibération administrative **083-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 395'000.- (TTC) pour la mise à jour du plan directeur communal.
9. Délibération administrative **084-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 870'000.- (TTC) destiné au remplacement des papiers par des corbeilles à déchets sur le territoire communal.

### **Propositions des membres du Conseil municipal.**

#### 10. Motions

1. Motion **019-2017 P** : Végétalisation des pieds des arbres de la Commune.

#### 11. Postulats

1. Postulat **009-2017 P** : Rondeau de Carouge.

#### 12. Résolutions

1. Résolution administrative **RA 004-2017 P** : Résolution relative au projet de 1ère mise à jour du concept cantonal de l'aménagement du plan directeur cantonal Genève 2030

2. Résolution administrative **RA 005-2017 P** : Résolution relative au projet de 1ère mise à jour du schéma directeur cantonal de l'aménagement du plan directeur cantonal Genève 2030

#### 13. Pétitions

#### 14. Questions

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2017**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 avril 2017.

Le procès-verbal est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

### **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. Walder :**

##### Mise en place d'un système de prêts intercommunaux

Ma première communication concerne l'excellente motion du PLR, et de Mme Zuber en particulier, « Pour un système de prêts intercommunaux ». La commission des Finances en a discuté, mais M. Walder informe l'ensemble du Conseil municipal que le Conseil administratif a eu des discussions avec trois communes susceptibles de prêter de l'argent, c'est-à-dire des communes qui ont une fortune supérieure à leur dette, et également avec l'ACG. Il en ressort que, malgré le fait que cette idée soit très intéressante, le marché de l'emprunt reste actuellement très attractif avec des taux d'intérêt très bas – pour Carouge, les taux d'intérêt se situent en moyenne à 0,3%. Les communes qui ont des fortunes supérieures à leur dette ont généralement des rendements supérieurs à ce taux-là. Par ailleurs, la problématique pourrait résider dans le fait que Carouge emprunte à moyenne, voire longue échéance, soit entre dix et vingt ans généralement. Vu la volatilité des finances communales, ces communes souhaitent pouvoir disposer de leur fortune avant une échéance de dix ou vingt ans. Par conséquent, aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies pour que nous puissions mettre en place un système de prêts intercommunaux. Mais si d'aventure l'occasion s'y prêtait, nous le mettrions en place.

##### Ordures ménagères

Tous les efforts mis en place par la Ville de Carouge dans le tri sélectif depuis 2013 ont permis de réduire de 25% la quantité de déchets incinérés par habitant. De 241 kg par habitant en 2013 nous devrions, selon nos prévisions pour cette année, arriver à 180 kg par habitant, soit une réduction de plus de 1'000 tonnes, ce qui entraîne également des économies puisque les frais d'incinération s'élèvent à CHF 278.- par tonne.

Pour rappel, 8'000 petites poubelles vertes ont été distribuées aux ménages carougeois depuis le 12 septembre 2016 par les collaborateurs du SVEM. Les résultats encourageants mesurés au mois d'avril nous indiquent que le kit distribué tient ses promesses, mais surtout que les Carougeois sont conscients des enjeux et participent avec conviction à cette action.

Le tri des déchets de cuisine permet de produire du compost. Celui-ci peut être utilisé comme engrais dans les champs à la place d'engrais chimiques, permettant de faire pousser de nouveaux fruits et légumes dont les épluchures et les restes pourront à nouveau être recyclés en compost. On crée ainsi un cycle 100% naturel, local et fermé. Un compost de qualité constitue un excellent engrais. De plus, en se décomposant, les déchets de cuisine produisent un biogaz récupéré pour produire du chauffage et de l'électricité.

#### **Communications de Mme Hiltpold :**

Mme Hiltpold n'a pas de communications particulières.

#### **Communications de Mme Lammar :**

##### Plan canicule

La Ville de Carouge, par le biais de son Service des affaires sociales et notamment avec l'aide de la protection civile, organise l'accueil des personnes âgées en lien avec le plan canicule décrété par le médecin cantonal. L'accueil se fera cette année au Club des aînés aux Promenades, d'entente avec le Club. En effet la salle des fêtes, qui était le lieu d'accueil dans le passé, ne peut être utilisée cette année puisque, comme mentionné dans le cadre des discussions sur la rénovation de la salle des fêtes et la reconstruction du théâtre de Carouge, l'ancienne installation de climatisation est morte et ne sera pas réparée.

Pour cet été, le service constructions, entretien des bâtiments et sports a prévu au Club des aînés une climatisation provisoire en location qui sera installée fin mai pour garantir un lieu d'accueil si et dès lors que l'ouverture du plan canicule est annoncée. En parallèle, une étude va être menée par un ingénieur spécialisé pour une installation pérenne de rafraîchissement dans la grande salle du Club des aînés, permettant d'identifier ce lieu comme le lieu d'accueil des personnes en cas de canicule car c'est stratégiquement le lieu adéquat puisque même lorsque la salle des fêtes sera rénovée, sa disponibilité restera dépendante des manifestations nombreuses qui y prendront place. Votre Conseil sera ensuite saisi d'une demande de crédit de réalisation d'un projet qui aura obtenu bien évidemment la validation de l'Office cantonal de l'énergie.

##### Théâtre des Amis

Il semblait au Conseil administratif très important de tenir le Conseil municipal au courant des derniers événements qui se sont déroulée dans cette affaire. Je ne vais pas résumer la situation que vous connaissez, qui a été exposée lors de la commission du 6 avril dernier.

Cela dit, pour rappel, suite à cette commission, nous avons repris contact avec le Théâtre des Amis, conformément à ce qui avait été demandé par le Conseil municipal, pour savoir s'il était encore possible de trouver une solution. Après quelques échanges de courriers et de courriels qui vous seront transmis sur CMnet tout prochainement, nous avons pu, Anne Hiltpold, Nicolas Walder et moi-même, rencontrer M. Chiuch le 27 avril dernier. A noter que l'Association du Théâtre des Amis a refusé de venir à cette séance, envoyant son administratrice qui n'avait pas de pouvoir décisionnel, nous a écrit le Théâtre des Amis.

Lors de cette séance, le Théâtre des Amis a demandé à la Ville de Carouge la totalité de sa subvention pour l'année 2018, soit CHF 930'000.-, tout en expliquant que durant la première partie de l'année 2018, le théâtre serait en sommeil mais qu'il fallait néanmoins que les salaires et le loyer soient garantis et que, durant cette période, le théâtre préparerait sa saison 2018-2019. Nous avons répondu que la subvention était prévue à la base pour que le théâtre produise quelque chose et que s'il n'y avait aucun spectacle pendant huit mois, il était difficile

de justifier la totalité de la subvention. Nous avons relevé qu'à notre sens, rien dans cette histoire n'avait empêché ni n'empêchait encore le Théâtre des Amis de prévoir sa saison 2017-2018, soit de travailler aussi sur des spectacles pour le premier semestre 2018. Rappelons aussi qu'à aucun moment nous n'avons fait peser la moindre menace sur la subvention et que ce n'est pas de la responsabilité de la Ville de Carouge si le temps a passé. A noter que nous étions prêts à signer la convention le 30 janvier 2017 déjà.

Cela dit, pour pouvoir justifier d'une subvention pour 2018 aussi conséquente et également pour que le théâtre ne soit pas en sommeil début 2018, nous avons proposé lors de cette séance au Théâtre des Amis de programmer quelques spectacles d'accueil au premier semestre 2018 puisque, selon eux, il était trop tard pour faire une production. On nous a répondu que cela serait théoriquement possible, mais que ce n'était pas dans la ligne du théâtre.

Le Théâtre des Amis a relevé qu'ils avaient besoin d'une garantie ferme des CHF 930'000.- pour le jour-même. Nous avons donc indiqué que la compétence d'allouer une subvention revenait *in fine* au Conseil municipal et qu'il était impossible de donner le jour-même des garanties fermes, sachant que dans tous les cas il n'y a aucune garantie possible avant le vote du budget en novembre. Nous avons néanmoins proposé de voir s'il était possible d'agender une commission du Conseil municipal rapidement. M. Chiuch a alors déclaré qu'il souhaitait en rester là et n'était plus candidat à la succession de Raoul Pastor.

Le lendemain, le Théâtre des Amis nous informait que M. Chiuch leur avait fait parvenir sa décision et que celle-ci avait clos le débat. Nous avons répondu que nous regrettions cette décision mais que nous en prenions acte et que nous espérons que ce lieu reste un lieu culturel dédié au théâtre. C'est aujourd'hui la position du Conseil administratif, soit que ce lieu culturel reste un lieu dédié au théâtre, sachant que nous ne sommes ni locataires, ni propriétaires des locaux et que nous n'avons dès lors pas de pouvoir décisionnel à ce titre. Cela dit, si des repreneurs se manifestaient et présentaient un dossier bien ficelé, nous l'examinerions avec grand intérêt et analyserions la participation de la commune dans ce projet avec bienveillance. En l'état, nous savons que quelques personnes seraient éventuellement intéressées.

### Finale de la Coupe de Suisse

Vous l'avez certainement lu sur internet, Facebook ou CMnet, la finale de la Coupe de Suisse aura lieu jeudi prochain au stade de la Praille et la commune de Carouge vend des billets pour assister au match. Ce soir, il reste encore 40 billets à vendre, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Pour les questions de sécurité concernant cette finale, Mme Lammar passe la parole à Mme Hiltpold.

Mme Hiltpold explique que, pour les questions de trafic, cortèges et nuisances diverses, la police municipale de Carouge et les pompiers carougeois sont mobilisés, mais c'est toutefois la police cantonale qui est chargée de la communication et de la gestion de cet événement puisque c'est le canton qui a pris la décision d'accueillir cette finale. La police municipale sera donc renforcée, mais le maintien de l'ordre est fait par la police cantonale qui s'assurera de la sécurité pendant le match et pendant le déroulé des cortèges des supporters bâlois et sédunois.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Mme Delphine Volokhine, mémorialiste du Conseil municipal, a donné naissance à un petit Maximilien le 22 mai dernier. Nos vœux

accompagnent la maman et toute sa famille.

#### *Applaudissements*

Le Président tient à remercier les conseillers municipaux pour tout le plaisir qu'ils lui ont donné lors du voyage du Conseil municipal qui s'est passé tout récemment.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 073-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 91'000.- POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOT, DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ET DU CHEMIN D'ACCÈS AU TENNIS CLUB DE CAROUGE AINSI QUE DES TERRAINS DE FOOT A, B ET C DU STADE DE LA FONTENETTE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2017 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 2 mai 2017 et le rapport a été établi par M. Jean-Marc Antonioli.

Le Président demande si M. Antonioli a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Antonioli répond par la négative.

En commission, il a été proposé un amendement : « intégrer dans l'étude la mise en place d'un revêtement synthétique de même type sur le terrain C ».

L'amendement a été accepté par 9 oui, 0 non et 2 abstentions.

La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 11 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président passe la parole à Mme Lammar.

Mme Lammar rappelle qu'en commission, il avait été convenu que le Conseil administratif présenterait au Conseil municipal une estimation des coûts de l'amendement proposé ainsi que d'une autre possibilité qui consisterait à passer le terrain C en synthétique et à conserver en gazon le terrain de foot de Pinchat. Ces chiffres sont évidemment des estimations. Il y aurait une plus-value pour le terrain C de CHF 1'350'000.- et une économie pour le terrain de Pinchat de CHF 400'000.-. Par conséquent, si le terrain C passait en synthétique mais que le terrain de foot de Pinchat restait en gazon – il faudrait bien évidemment faire malgré tout deux ou trois travaux de remise en état –, la plus-value serait au total de CHF 950'000.- environ. Si le terrain de Pinchat et le terrain C passent en synthétique, la plus-value est estimée à CHF 1'350'000.-.

Par ailleurs, Mme Lammar tient à informer le Conseil municipal que des réflexions sont en cours pour intervertir la phase 3 et la phase 4, soit l'appel d'offres des entreprises et l'appel d'offres pour mandataires, phase de réalisation, afin que les mandataire expert puisse participer également à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres pour les entreprises. Cela n'aura pas d'impact sur le montant du crédit d'étude puisque tant la phase 3 que la phase 4 étaient prévues.

Le Président ouvre la discussion.

M. Monney relève que la plus-value est de CHF 950'000.-. Le groupe socialiste la votera. Il faut aussi dire qu'en déduction, il y aura moins de frais d'entretien si le terrain C est en synthétique. La commune récupèrera l'argent au bout de peut-être dix ans. Il s'agit donc d'un bon investissement.

M. Voignier signale que le PLR maintient son amendement. L'investissement est effectivement plus important, mais il existe une forte demande des deux clubs de foot pour faire en sorte que tous les enfants puissent jouer. Il serait dommage de ne pas utiliser le terrain C et de n'y faire aucun match. En passant le terrain C en synthétique, la commune répondrait à la demande des clubs, d'autant plus que l'US Carouge est en train de monter et que ses jeunes devront aussi pouvoir s'entraîner facilement. Le PLR maintient donc son amendement qui garde tout son intérêt au vu de la demande. Et comme l'a relevé M. Monney, des économies seront ensuite possibles sur l'entretien. En revanche, M. Voignier soutiendra le maintien en verdure du terrain de Pinchat pour l'aspect familial de ce lieu. La commission a en effet vu que les clubs occupent ce terrain une heure à midi mais que le reste du temps, il est plutôt occupé par des écoles et des familles.

Mme Lammar souligne que les deux propositions, celle que le Conseil administratif avait faite ou cette proposition-là, conviennent, sachant que l'important pour le Conseil administratif est d'offrir plus de possibilités de jeux et de terrains pour les clubs de Carouge, que ce soit Etoile Carouge ou US Carouge, mais aussi pour les jeunes du dispositif sport-études à Pinchat. Cela dit, l'amendement qui avait été proposé ne parlait que du terrain C. Si le Conseil municipal souhaite que le terrain de Pinchat reste en gazon, il faut le mentionner formellement dans l'amendement.

Mme Marti indique que les Verts ne voteront pas l'amendement qui a été accepté en commission. En revanche, ils soutiennent l'idée de garder en gazon le terrain de Pinchat, pour les raisons qui ont été évoquées plus tôt. Quel que soit le résultat du vote de l'amendement, les Verts voteront le crédit d'étude puisqu'ils soutiennent le reste des propositions.

M. Maulini revient sur ce miracle du terrain C, qui devient bon marché avec une plus-value de CHF 1'350'000.-. Il a de la peine à suivre le raisonnement. Et l'on dit qu'il y aura des économies, mais les économies ne se chiffreront pas à des montants à sept chiffres, elles représenteront quelques milliers de francs. Présenter cela comme ceci n'est pas conforme à la réalité. De plus, M. Maulini avait cru comprendre en commission qu'il n'était pas possible d'aménager le terrain C parce qu'il fait partie d'un parc et qu'en outre, il y a des retenues d'eau incompatibles avec la pratique du football. Alors, où vont partir ces eaux une fois ce terrain en synthétique ? Comme l'a dit Mme Marti, les Verts ne voteront pas cet amendement et M. Maulini a de la peine à comprendre ceux qui y voient des vertus.

Au vu des interventions, M. Voignier propose un deuxième amendement, afin que le Conseil municipal puisse voter deux amendements. Le premier amendement consiste à « intégrer dans l'étude la mise en place d'un revêtement synthétique de même type sur le terrain C ». Le deuxième amendement est « de garder le terrain de Pinchat en gazon ».

Mme Lammar précise que, dans tous les cas, que ce soit un passage du terrain C en synthétique ou un maintien du terrain C en gazon, il est prévu un drainage parce qu'effectivement, si le terrain passe en synthétique sans avoir été drainé, ce sera une gouille d'eau. Les CHF 1'350'000.- de plus-value pour passer le terrain C en synthétique comprennent le drainage qui figurait dans la proposition initiale du Conseil administratif.

M. Bocquet signale que le groupe socialiste soutiendra aussi le deuxième amendement pour le maintien du terrain de Pinchat en gazon naturel.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe aux votes. Il met d'abord aux voix le premier amendement, soit « intégrer dans l'étude la mise en place d'un revêtement synthétique de même type sur le terrain C ».

**L'amendement est accepté par 24 oui, 4 non et 1 abstention.**

Le Président met ensuite aux voix le deuxième amendement, soit « garder le terrain de Pinchat en gazon ».

**L'amendement est accepté par 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

**La délibération ainsi amendée est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 074-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2016**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2017 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 9 mai 2017 et le rapport a été établi par le Président, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 14 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

La Président ouvre la discussion.

M. Baertschi donne lecture de la déclaration du groupe socialiste sur le compte rendu 2016.

*L'an dernier, lors de l'examen des comptes rendus 2015, nous nous félicitons de l'encaissement non prévu au budget d'un montant supplémentaire de huit millions de francs. Cette année c'est un boni de l'ordre de trois millions sept cents mille francs qui ressort de l'examen des comptes rendus 2016.*

*Ces bonnes nouvelles nous interpellent toutefois sur les évaluations en matière de recettes fiscales. Ces évaluations reposent en effet, lors du vote du budget, sur des données communiquées par le canton et sur lesquelles nous n'avons au niveau communal aucune prise. Relevons toutefois que, pour l'exercice écoulé, l'impôt sur les personnes physiques est demeuré stable à l'exception de l'impôt à la source, en recul, et que l'impôt sur les personnes morales accusait un recul par rapport à 2015, passant de 12 millions à CHF 10'240'000.-. Ceci s'explique notamment par le départ d'un contribuable important parti dans le quartier de Sécheron. Quant à la taxe professionnelle communale son montant est en recul depuis 2014. Globalement du reste, les recettes fiscales (PP & PM) qui sont cette année de CHF 80'629'000.- restent depuis 2009 dans une fourchette qui oscille entre 78 et 88 millions de francs.*

*Au compte de fonctionnement c'est un montant de CHF 98'472'858.- qui est dégagé, le montant des charges - hors imputations internes de CHF 4'589'000.- s'élevant à CHF 82'849'851.-. Le montant des amortissements ordinaires est de CHF 11'861'897.-, celui des*

*amortissements complémentaires s'élevant à CHF 3'744'394.-, soit à hauteur du boni résultant du présent exercice.*

*L'évolution du montant de la dette qui a baissé depuis 2012 de 48 millions à 28 millions est la conséquence d'une part des résultats comptables réjouissants enregistrés, mais aussi du fait que, pour des motifs divers, les plans d'investissements ont régulièrement dû être engagés à la baisse par rapport aux prévisions.*

*Relevons à cet égard le fait qu'au cours des années à venir d'importants chantiers devront être entrepris en termes d'équipement. Il s'agira notamment de la reconstruction du théâtre – sous réserve d'acceptation en votation populaire –, de la rénovation de la salle de fêtes, de la construction d'un nouveau bassin à la Fontenette, du projet de parking des Tours, d'une nouvelle crèche aux Menuisiers, de la rénovation de bâtiments communaux et de leur mise aux normes notamment énergétiques, sans parler de l'entretien des infrastructures routières – notamment de la route de Veyrier – et des engagements en rapport avec le projet du PAV qui représenterait selon les chiffres communiqués en Commission d'Urbanisme un montant en infrastructures et en équipements de l'ordre d'un demi-milliard pour Carouge.*

*Dans ce contexte, il convient de saluer les efforts d'économie entrepris au sein de l'Administration municipale. Certes, l'augmentation de notre population qui atteint actuellement 22'000 habitants devrait générer de nouvelles ressources, mais également de nouvelles charges. En termes de gestion, relevons encore le fait que la constitution de provisions en rapport avec le recouvrement de créances témoigne en l'état d'un souci de gestion correctement conduite.*

*Il faut aussi faire mention ici des incertitudes qui ont plané au cours de l'année écoulée sur le plan politique et économique en matière de fiscalité. La secousse du Brexit, le vote sur RIE III, les velléités récurrentes de suppression de la taxe communale, tout comme les tentatives de désenchevêtrement de compétences entre l'Etat et les Communes, ont laissé planer beaucoup d'incertitudes sur la tenue de notre planification financière.*

*En conclusion et au vu de l'examen de ces comptes, notre groupe tient à remercier l'Administration municipale, et en particulier le Service financier, ainsi que le Conseil administratif, et en particulier le Conseiller administratif en charge des Finances, pour leurs présentations et explications données en Commission des Finances ainsi que pour tout le travail effectué en amont pour le bouclage des Comptes 2016.*

Mme Uldry donne lecture de la déclaration du groupe PLR sur le compte rendu 2016.

*Nous finissons l'année 2016 avec un bénéfice de frs 16'700.-, qui s'élevait à près de 4 millions avant les amortissements complémentaires de frs 3,7 mio. Ceux-ci ont pu être effectués de manière anticipée, pour la première fois, afin de diminuer nos futures charges. Cette opération répond à une demande de longue date du groupe PLR en cas d'un bénéfice substantiel à la fin d'un exercice comptable.*

*Les comptes 2016 démontrent que notre commune a pu fonctionner, remplir ses engagements et garantir toutes les prestations indispensables à la population, sans augmentation des impôts. Ceci confirme que le discours tenu depuis plusieurs années par le PLR n'est pas irréaliste.*

*L'année 2016 a aussi été riche en investissements, avec un total de 14,3 mio, ce qui correspond au double de l'année 2015.*

*Ceci est très positif et montre une volonté de participer au développement économique de notre commune. Nous nous réjouissons particulièrement de la réalisation du bâtiment du parascolaire et des archives municipales au Triangle des Pervenches, du bâtiment de la*

sécurité au 94 rte de Veyrier, ainsi que de la construction du restaurant scolaire et des locaux parascolaires dans le quartier de la Fontenette.

De nombreuses études ont également été lancées, dont notamment celles de la reconstruction du Théâtre de Carouge et de la rénovation de la salle des fêtes pour lesquelles nous espérons une réalisation prochaine.

Pour l'établissement du budget 2016, nous avons pu bénéficier de séances de commissions par secteurs, comme l'année précédente, afin de mieux connaître les enjeux par services. Ceci nous a convaincus de soutenir certains nouveaux postes mais a également amené à proposer des amendements.

A cette occasion, le groupe PLR avait attiré particulièrement l'attention sur les incertitudes des entrées fiscales. Nous ne pouvons que constater que cette crainte était fondée. En effet, le changement du taux de la taxe professionnelle uniquement sur le secteur des banques s'est traduit par une perte de recette de frs 2,6 mio. Nous pouvons aussi observer que le départ d'une grosse entreprise avec de nombreux collaborateurs a eu un impact non négligeable sur les recettes des impôts tant des personnes morales que physiques.

Cela étant, le résultat de la commune est positif grâce aux économies trouvées et à une gestion rigoureuse, ce dont nous nous félicitons et nous continuons à appeler de nos vœux.

Toutefois, nous constatons que le taux d'absentéisme reste élevé, malgré de nombreuses mesures déjà prises, et cela nous préoccupe. Si nous entendons bien que des maladies de longues durées sont pour la plupart responsables de ce taux, il reste fort dommageable que le service des ressources humaines, aidé par les chefs de service, n'arrive pas à endiguer cette réalité. Nous insistons sur ce sujet, car la question n'est pas que financière mais surtout humaine. Dans une commune où le bien-vivre ensemble est essentiel pour tous, le bien-être des employés doit être tout aussi important.

Par ailleurs, malgré les éléments positifs des comptes 2016, nous devons continuer à être attentifs, à nous interroger, à réfléchir à des économies et à éviter des dépenses superfétatoires pour les futurs exercices, afin de gérer avec intelligence notre belle commune. Certains diront que nous arrivons aux limites des possibilités d'économie, par exemple dans la rubrique « Biens, Services et Marchandises » ou dans les charges de personnel. Nous pensons toutefois qu'il reste des pistes sans pour autant toucher ni aux salaires, ni aux prestations à la population. Nous invitons par exemple à rester vigilant sur les engagements, qui peuvent notamment être des agents spécialisés plutôt que des postes pérennes.

De plus, Carouge doit continuer sa gestion rigoureuse et centrer les subventions sur des associations qui offrent des prestations à la population carougeoise. Sur ce sujet, nous rappelons notre motion demandant des contre-prestations ou des avantages pour nos habitants et nous profitons pour demander, lors du prochain budget, une séance de commission des finances relative uniquement aux subventions.

Pour ces raisons, le PLR continuera à étudier attentivement toutes les délibérations du Conseil administratif afin de s'assurer que celles-ci soient en adéquation tant avec les besoins de la population qu'avec la réalité financière de notre commune.

En conclusion, le groupe PLR votera le compte rendu 2016 tout en remerciant non seulement le service financier et son chef de service M. Di Stefano pour son excellent travail et ses promptes réponses mais aussi les autres secteurs qui ont fait preuve d'une réelle volonté de rationalisation.

M. Prod'hom donne lecture de la déclaration des Verts carougeois sur le compte rendu 2016.

Le groupe des Verts a pris connaissance des comptes 2016 fournis par le Conseil administratif et l'Administration municipale. Ces derniers sont très réjouissants et reflètent la

bonne santé financière de la ville de Carouge et ceci malgré une conjoncture économique difficile.

Concernant les revenus, ils sont stables même si, sur le plan des personnes physique comme pour la taxe professionnelle, on enregistre une baisse par rapport au budget 2016. Pour la première catégorie, la baisse est de 1,3 mios et pour la seconde de 2,5 mios..

Il est a noté que cette diminution est due pour partie au départ de notre commune d'une importante société, à la modification de la personnalité juridique d'une société financière dont le siège est à Carouge ainsi qu'à la baisse de certains taux liés à la taxe professionnelle décidée après que le budget ait été voté.

Ces pertes sont néanmoins totalement compensées par un résultat pour les personnes morales supérieur de 1,8 mios et des revenus divers supérieurs de 2 mios.

Mieux encore, grâce au travail d'anticipation du Conseil administratif qui a su prendre les bonnes mesures pour accompagner au mieux ces changements, les comptes 2016 présentent un excellent résultat, ce qui a permis de procéder à des amortissements complémentaires à hauteur de 3,7 mios.

Le groupe de Verts est donc satisfait de constater que notre Administration est capable de gérer de manière proactive et efficace les changements et plus particulièrement la transformation du secteur de Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Pour les charges, il faut relever une diminution de 5'496'189.- CHF par rapport à l'année 2015. C'est à ce niveau que l'administration a su prendre les bonnes mesures en continuant son travail de restructuration et d'optimalisation tout en conservant et améliorant un très haut niveau de prestations à la population.

Le groupe des Verts est toutefois attentif au fait que la rationalisation de l'administration a ses limites, car la ville de Carouge doit, en parallèle des économies, faire face à une augmentation de 2% de sa population par année et qu'à l'échéance des projets du PAV, de Carouge Sud et Est, ce sont des prestations à une population de plus de 35'000 habitants que l'administration carougeoise devra assurer.

Le groupe des Verts est également satisfait de la diminution de la dette de 10 mios, pour arriver à 28 mios en 2016, ce qui correspond à un endettement par habitant de 1'272.- CHF.

Le faible endettement permet à la ville de Carouge de prévoir les futurs investissements de manière très sereine et d'assumer sans aucune difficulté les projets à venir. Nous ne citerons que pour exemple la démolition et reconstruction du Théâtre de Carouge et la réhabilitation de la salle des fêtes, le réaménagement de la route de Veyrier, le futur projet de la piscine de Carouge, la transformation du parking Vibert et de Sardaigne. Il faut également relever qu'avec des taux hypothécaires extrêmement bas, c'est le bon moment pour faire ces investissements.

Nous relevons également la sagesse du CA, qui a proposé par voie de délibération de procéder à un amortissement complémentaire de 3.744 mios.

Le groupe des Verts salue aussi le fait que dans les investissements figurent plusieurs assainissements énergétique des bâtiments communaux et la réalisation d'un chauffage à distance.

Nous relevons encore qu'à la lecture des comptes les frais liés aux énergies sont inférieurs de près de 200'000.- CHF par rapport aux estimations du budget. Nous aurions pu dès lors

*utiliser ce montant pour créer le poste attendu de délégué à l'énergie et amorcer plus rapidement la mise en conformité des immeubles communaux, et ceci d'autant plus que la population suisse s'est clairement prononcée ce weekend en faveur de la stratégie énergétique 2050.*

*Concernant la fortune (patrimoine administratif) de la ville de Carouge, elle présente une légère diminution de 1'308'689.- CHF pour un montant total de 161'990'167.- CHF au 31 décembre 2016. Nous suggérons toutefois que la commune commence à anticiper la réévaluation du patrimoine bâti afin d'éviter une augmentation trop brusque de la fortune lors du passage total à MCH2.*

*Le groupe des Verts a toutefois un regret concernant la baisse de la subvention de l'aide aux pays en voie de développement votée pour le budget 2017. Même si elle a été atténuée par la décision du Conseil municipal, c'est un mauvais signal donné par la commune, surtout au regard du résultat des comptes 2016 qui nous ont été présentés.*

*En conclusion*

*Le groupe des Verts, comme indiqué en préambule, votera les comptes 2016 en saluant les bons résultats de la Ville de Carouge dus à une gestion rigoureuse et efficace de l'Administration communale.*

*Avant de terminer, nous tenons à remercier l'ensemble de l'administration communale et plus particulièrement Monsieur DI STEFANO et le Service financier pour le travail précis et de qualité.*

*Nous remercions également les différents chefs de services de la Commune ainsi que l'ensemble du Conseil administratif pour la présentation de ces comptes 2016.*

*M. Barthassat donne lecture de la déclaration du groupe PDC sur le compte rendu 2016.*

*C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2016, un résultat financier qui aboutit sur un excédent fabriqué de CHF 16'700.- Fabriqué, car 3,7 millions sont passés dans des amortissements complémentaires. Cet amortissement extraordinaire vient sûrement de l'impossibilité des communes de pouvoir faire des réserves. Nous trouvons ceci regrettable car trop souvent cela pousse les communes à gaspiller plutôt qu'à thésauriser. Nous devrions laisser aux communes la liberté de le faire, avec des pourcentages budgétaires limités.*

*Concernant les revenus, heureusement ceux-ci couvrent une augmentation des charges, qui elles augmentent depuis que la gauche s'occupe des finances. Finalement, on ne peut que remercier le département de M. Dal Busco, qui avait communiqué des chiffres prudents ! Car le seul véritable élément sur lequel peut agir le Conseil administratif, c'est bien les charges.*

*Nous souhaitons également souligner que le revenu de la taxe professionnelle a diminué. C'est un signe à prendre avec précaution et qui démontre que les temps sont moroses pour certaines entreprises carougeoises. Nous pensons ici particulièrement aux commerçants qui voient les habitudes de consommation complètement changer et qu'il faut accompagner dans cette transition.*

*Mais ne soyons pas que négatifs. Il y a des braves à faire ! Et oui 2 millions d'économies sur les biens et marchandises. Bravo ou plutôt enfin...car nous les avons demandés mais selon certain c'était impossible. Nous vous invitons à relire les PV de ces dernières années où certains magistrats et conseillers municipaux ont préféré nous traiter d'incompétents, de*

*menteurs et de farfelus au lieu de faire leurs devoirs. Nous les voyons aujourd'hui regarder leurs chaussures comme si de rien n'était.*

*Jules César disait...*

*Celui qui pardonne à le pouvoir.... N'ayez crainte, nous vous pardonnons.*

*Mais regardons de plus près les chiffres fournis par l'administration et principalement les charges du personnel.*

*Charges du personnel 2011 : CHF 28 millions*

*Charges du personnel 2016 : CHF 33 millions*

*Soit une augmentation de presque 5 millions en 5 ans, pratiquement 20% en 5 ans. Cela représente 1/3 des charges de la commune ou encore une augmentation de 1% par an du budget total de la commune.*

*Si nous continuons ainsi les 10 prochaines années, les charges en personnel représenteront 42 % des charges totales de la commune. Oui mais on verra quand cela arrivera, disent certains.*

*Mais quand cela arrivera, il ne sera plus possible d'investir dans des projets immobiliers pour des loyers accessibles à tous.*

*Mais quand cela arrivera, nous ne pourrons plus avoir la même couverture sociale que nos citoyens méritent.*

*Mais quand cela arrivera, il ne sera plus possible d'aider les associations culturelles et sportives comme elles le méritent.*

*Une réflexion de fond doit continuer à se faire sur les charges de personnel, les charges courantes et les prestations que nous offrons à la population. Et ceci, sans tabous !*

*Nous devons également mettre en place des actions en faveur de la promotion économique, car nous ne pouvons pas développer nos prestations sans un apport important de nos entreprises ! Dans un futur très proche, le parc immobilier de la commune sera réévalué fiscalement et ceci entraînera des charges sans aucuns revenus additionnels. De plus, une partie des entreprises du PAV partiront et là encore il sera difficile de compenser la perte de recettes. Aider les entreprises à s'installer sur Carouge n'est pas un gros mot ! C'est presque l'unique porte de sortie de la commune.*

*Car on le sait, environ 70% des Carougeois ne veulent pas d'augmentation d'impôts pour financer un budget de fonctionnement mal monté.*

*Nous tenons à remercier tous les chefs de services pour leur implication dans la préparation et la gestion de leur service. Plus spécifiquement le service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances.*

*Malgré les remarques sur la gestion générale des finances, le PDC approuvera ces comptes qui ont été rendus avec précision et diligence*

Mme Besse donne lecture de la déclaration du groupe MCG sur le compte rendu 2016.

*Le groupe MCG du Conseil municipal de Carouge constate que les dépenses ont augmenté de manière trop importante ces dernières décennies et en 2016, pour des projets qui ne profitent pas vraiment aux habitants. En particulier, notre commune a une structure hiérarchique trop lourde avec beaucoup trop de directeurs et de cadres supérieurs.*

*Le MCG a plus d'une fois critiqué des aménagements de rues et de places mal conçus et trop coûteux. Nous sommes sensibles au bon usage des contribuables de notre commune et nous estimons qu'il y a, depuis trop longtemps, une forme de gaspillage.*

*Dans le même temps, des besoins nécessaires à la population ne sont pas couverts. Par exemple, il faudrait suffisamment de bassins de natation pour répondre à la demande croissante des Carougeoises et des Carougeois.*

*La ville de Carouge est l'une des communes qui compte le plus de sans-emploi. Le MCG demande que soit accordée la priorité pour les emplois municipaux autant aux habitants de Carouge que de notre canton, afin de montrer le bon exemple.*

*Nous attendons une politique déterminée en la matière.*

*Les problèmes des sans-emploi n'ont pas suffisamment été pris en compte. Aujourd'hui, offrir la priorité de l'emploi aux résidents de notre commune est une nécessité pour aider les habitantes et habitants de notre commune.*

*Pour ces raisons, nous n'approuvons pas la gestion de la commune de Carouge en 2016 et le groupe MCG refusera les comptes de l'année 2016*

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 27 oui, 1 non et 1 abstention.**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 075-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2016 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR.**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2017 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 9 mai 2017 et le rapport a été établi par le Président, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 14 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

La Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 27 oui, 1 non et 1 abstention.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 077-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 2'732'000.- (TTC) DESTINÉ À LA MISE EN PLACE DE DÉCHETTERIES ENTERRÉES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit de continuer les efforts entrepris depuis déjà passablement d'années pour enterrer les déchetteries en plein air et augmenter le nombre de déchetteries enterrées à Carouge. Les déchetteries enterrées présentent plusieurs avantages. D'abord, bien sûr, le nombre de déchetteries favorise le tri des déchets et donc la diminution des déchets incinérables. Les déchetteries enterrées sont aussi plus esthétiques que les déchetteries en plein air. C'est mieux pour les questions d'aménagement et d'environnement. Il y a moins de nuisances olfactives et moins de nuisances sonores. Augmenter le nombre de déchetteries permet de réduire les tournées en camion et les levées de déchets porte-à-porte. Dans tous les nouveaux quartiers qui se développent aujourd'hui – c'est le cas à Vigne Rouge, c'est le cas pour les immeubles de la Fondation Emma Kammacher –, des déchetteries enterrées sont installées, ce qui permet de supprimer les levées porte-à-porte par

les camions de la voirie, entraînant non seulement des économies financières mais aussi des économies en termes de CO2 et d'impacts sur l'environnement.

La délibération comporte un plan indiquant où se situent aujourd'hui les déchetteries enterrées, où la Ville de Carouge souhaite enterrer les déchetteries ainsi que les différents projets de déchetteries en cours et à venir au financement desquels la commune participera d'une façon ou d'une autre. Il faut savoir que si, comme pour la Fondation Emma Kammacher, l'entier des utilisateurs se trouve dans le périmètre du projet immobilier, ce sont les privés qui prennent en charge la déchetterie. Mais lorsque la commune profite du développement d'une parcelle pour faire une déchetterie qui bénéficiera aussi à d'autres habitants, elle participe proportionnellement au financement, d'où la présence dans la délibération de déchetteries avec un financement privé-public. M. Walder invite le Conseil municipal à accueillir favorablement cette délibération et à la renvoyer en commission pour que le Conseil administratif puisse lui donner toutes les explications nécessaires.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster a posé plusieurs fois une question concernant la problématique des containers autour du square Grosselin. Le conseiller administratif en charge lui avait promis une réponse. M. Gerster a vu malheureusement que, dans la délibération, il n'y avait pas de points d'aucune couleur autour de ce square. Il recommande donc aux commissaires d'obtenir une réponse sur cet aspect. Ce serait un plus pour Carouge s'il n'y avait plus ces containers autour de cet espace.

M. Meyer a une remarque similaire concernant une déchetterie qui n'existe pas, la déchetterie n° 5. Il souligne ensuite à quel point l'étude qui est prévue est importante. La formation des habitants est également importante, parce que si l'on utilise les déchetteries, on se rend compte d'une série de problèmes qui doivent être résolus. M. Meyer en mentionnera trois. D'abord, les gens ne savent pas très bien ce qui est inclus ou non dans la catégorie métal et alu. Ensuite, pour ce qui est des plastiques PET, M. Meyer a été informé que seules les bouteilles en PET étaient concernées, mais beaucoup d'autres plastiques sont en PET. Il faut aussi savoir, comme le montre l'expérience dans d'autres pays et d'autres villes, qu'il ne faudrait pas jeter le plastique dans les sacs-poubelle noirs parce qu'on peut très bien le recycler aujourd'hui. Enfin, il faudrait se pencher sur le dépôt des capsules. On se limite actuellement aux capsules Nespresso alors qu'il existe aujourd'hui un certain nombre de capsules différentes, les unes qui sont biodégradables, les autres non.

Il semble à Mme Uldry que l'emplacement de la déchetterie n° 29 vers les fontaines des Tours n'est pas le plus judicieux. Il vaudrait mieux mettre cette déchetterie entre les deux tours, derrière la station Agip.

M. Baertschi a eu l'occasion de discuter avec le responsable de la voirie de la localisation de ces déchetteries. Tout ce qui concerne les verres, le PET, etc. fonctionne bien aujourd'hui. La question se posait de savoir si les déchets ménagers continuaient à être prévus ou non. Il serait intéressant d'avoir une explication en commission à ce sujet. M. Baertschi aborde ensuite la problématique du « tourisme de déchets ». On sait qu'à certains endroits, des habitants d'autres communes viennent déposer leurs déchets, par exemple des personnes qui habitent le quai Capo d'Istria mettent leurs déchets au point de récupération proche du Pont

Neuf. Il serait bon de connaître les statistiques sur ce point. Par ailleurs, la localisation est importante. On sait qu'il y a eu des problèmes notamment près de la Coop avec la déchetterie qui bloquait le passage des transports publics. M. Baertschi pense que ces éléments ont été étudiés, mais il serait bon de les expliquer en commission. Enfin, il serait intéressant de parler à la commission des différents modèles. Il existe désormais des systèmes à pédales sur lesquelles il suffit d'appuyer avec le pied pour que le couvercle reste ouvert. M. Baertschi en a vu notamment au Tessin. C'est plus pratique que de devoir tenir le couvercle ouvert, comme actuellement.

Mme Marti rappelle qu'il a été annoncé en début de séance que les déchets avaient été réduits d'environ 25%. Elle souhaite que la commission ait, dans les grandes lignes, les explications de cette réduction (qui n'est pas uniquement due à l'action extrêmement récente sur le compost) afin de pouvoir prendre les bonnes options et ne pas mettre en place des déchetteries qui pourraient finalement être surnuméraires. Il convient en effet d'avoir une politique en regard de cette réduction extrêmement importante qui a eu lieu en peu de temps.

Mme Molinari recommande à la commission de voir dans quelle mesure il serait possible à l'avenir, ne serait-ce qu'à l'échelle pilote, d'intégrer la récupération du polystyrène et du polyéthylène. Il s'agit des plastiques utilisés par exemple pour les bouteilles de lait ou les pots de yoghourt qui aujourd'hui finissent directement dans la poubelle. Mme Molinari sait que des projets-pilotes sont en cours dans d'autres communes suisses et cela fonctionne très bien. Pourquoi ne pas essayer d'entamer aussi le recyclage de ces matières qui composent une partie non négligeable de nos poubelles tout-venant ?

#### **8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 083-2017 P PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES DE CHF 395'000.- (TTC) POUR LA MISE A JOUR DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit de la révision du plan directeur communal, qui doit être revu à chaque fois qu'un nouveau plan directeur cantonal est adopté. Ce dernier a été adopté en 2013. Parallèlement, le canton a fixé un cadre différent et plus contraignant pour les plans directeurs communaux, qui doivent avoir une orientation plus stratégique pour les 15 années qui suivent. Il s'agit donc de pouvoir mettre à jour le plan directeur communal et le compléter, selon le cadre imposé par le canton, en incluant des études stratégiques, par exemple sur la mobilité. A cela, le Conseil administratif souhaite ajouter des plans stratégiques concernant les équipements sportifs, culturels et sociaux. Ceux-ci seront en lien avec les services concernés. Les implantations possibles seront discutées avec les Conseillers municipaux. Le crédit peut paraître important mais, à titre de comparaison, la dernière révision du plan directeur communal avait coûté le double. Il s'agit donc réellement de réviser le plan et non d'en élaborer un nouveau. Finalement, M. Walder précise qu'une étude de budget réalisée par Urbaplan a permis de chiffrer les coûts de la mise à jour, en vu de la délibération. Il ne s'agit donc pas d'attribuer les mandats de gré à gré, pour cette somme, à Urbaplan.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme mobilité et aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom explique que la commune de Vernier dispose d'un plan qui concerne les potentiels liés à l'énergie et qui expose les différents éléments qui peuvent être conjugués

entre les différents propriétaires afin de pouvoir regrouper la production d'énergie. Des études ont également été menées par le SIG et CAD (chauffage à distance). La géothermie a été abordée dans le cadre du PAV. M. Prod'hom demande s'il serait possible d'intégrer ces volets à l'étude et de se renseigner sur le coût d'un tel plan.

M. Walder ajoute que le canton exige des communes qu'elles disposent d'un plan d'énergie qui leur soit propre. Il précise qu'un montant a été prévu pour l'étude.

**9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 084-2017 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 870'000.- (TTC) DESTINÉ AU REMPLACEMENT DES PANIÈRES PAR DES CORBEILLES À DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.**

M. Walder explique qu'il est devenu nécessaire de changer les papiers qui ornent la ville de Carouge et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour des raisons d'hygiène. En effet, beaucoup de produits coulent des papiers et se répandent sur le sol. Le fond de ces papiers est également très sale et doit être nettoyé au karcher. Ensuite, un changement permettrait d'améliorer l'efficacité des services de la commune. En effet, les papiers demandent beaucoup de travail et de manutention. Elles doivent être soulevées et vidées manuellement. De plus, le contenant actuel est faible, ce qui justifie que 700 papiers ornent actuellement la commune. Le travail d'entretien est intensifié par cette multitude de papiers. Finalement, les papiers ne contiennent pas de cendrier. Dès lors, les personnes qui ne possèdent pas de cendrier portatif continuent à jeter leurs mégots par terre. La commune a donc travaillé sur le remplacement des papiers. Le modèle développé par la ville de Genève semble le plus adapté, que ce soit esthétiquement ou au niveau de la manutention. La ville de Genève est prête à vendre le concept à la commune de Carouge, afin que celle-ci puisse produire les corbeilles où elle le souhaite, à des coûts réduits. Les Conseillers municipaux pourront cependant débattre de cela en commission et auront le loisir de proposer d'autres solutions. Dans tous les cas, il semble opportun d'opter pour un autre modèle.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien domaine public.

M. Prod'hom propose le renvoi en commission Urbanisme, qui est en train d'étudier la Charte de l'aménagement de Carouge. Celle-ci concerne entre autres les luminaires et les bancs. M. Prod'hom estime que les corbeilles à déchets devraient faire partie de la Charte, afin que l'ensemble ait une cohérence. Il serait en effet intéressant d'aborder la question dans la globalité et de voir où il serait le plus opportun d'installer des corbeilles.

Le Président en prend note et passe la parole à M. Morex.

M. Morex estime que la commission Urbanisme est déjà beaucoup sollicitée. Il fait confiance aux commissaires de la commission Entretien domaine public pour prendre en compte la charte précitée.

**Le renvoi en commission Urbanisme est refusé par 9 oui, 19 non et 1 abstention.**

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom indique que, malgré le fait que sa proposition ne soit pas retenue, il sera nécessaire de faire attention à la cohérence de l'ensemble et d'étudier les différentes chartes afin de ne pas réitérer ce qu'il s'est passé avec les luminaires. En effet, les luminaires sont épars sur la commune et un plan lumière a dû être dressé.

Au vu du nombre de papiers enlevés, Mme Uldry demande s'il est possible de mettre à disposition des commissaires un plan communal des corbeilles à déchets afin que ceux-ci puissent davantage appréhender l'impact des retraits.

M. Baertschi explique qu'en ville de Genève, les corbeilles contiennent des sacs plastiques. Il a cru comprendre que cette solution serait également adoptée à Carouge. Il indique qu'actuellement les papiers sont principalement attachés à des poteaux. Le remplacement prévoit de fixer les corbeilles sur le sol. Il serait intéressant de savoir si la totalité des papiers va être changée ou non et ainsi d'évaluer les différents changements d'emplacement qui auront lieu.

M. Scheidegger demande si le Conseil administratif pourrait se pencher sur le problème des corbeaux, qui sortent les déchets des poubelles durant la nuit, et fournir des informations aux Conseillers municipaux. Les commissaires doivent pouvoir être attentifs à ce problème-là.

M. Barbuzzi demande s'il est possible d'étudier et de prendre en considération la solution adoptée par la commune de Meyrin, qui utilise des poubelles multiples permettant le tri des déchets.

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **10. MOTIONS**

#### **1. Motion 019-2017 P : Végétalisation des pieds des arbres de la Commune.**

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Exposé des motifs*

- *Vu l'importance de ramener la nature en ville de Carouge.*
- *Vu le fait que les pieds des arbres représentent un potentiel pour le développement de la biodiversité de notre commune.*
- *Vu le fait que les pieds des arbres sont souvent soumis à de rudes épreuves : dépôt de sacs poubelles, dépôt des encombrants, mégots de cigarettes, déjections canines, ...*
- *Vu l'importance de respecter les arbres qui participent au bien-être physique et moral des citoyens.*
- *Vu le constat que les espaces fleuris bénéficient d'un respect encourageant et subissent très peu de dégradations.*
- *Vu les expériences similaires menées avec succès, notamment en Ville de Genève,*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

*Invite le Conseil administratif*

*A végétaliser les pieds des arbres de la Commune, en privilégiant des plantes et des fleurs locales.*

*A s'engager dans une démarche de sensibilisation au respect des arbres et de la nature en ville.*

*Pour les socialistes : Patrick Mutzenberg et Solange Decnaeck*

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet et donne la parole à Mme Decnaeck.

Mme Decnaeck clame que le pied d'un arbre est un petit coin de nature. Il serait dommage de le laisser à l'abandon et de permettre qu'il serve de dépotoir aux sacs poubelles, aux encombrants et aux déjections canines. Le but de la proposition est d'offrir aux habitants la possibilité de s'approprier l'espace public et de devenir acteur de l'embellissement de leur rue. En végétalisant les pieds des arbres, ils les protègent contre les dégâts. Encourager cette démarche comporte plusieurs avantages. Tout d'abord, des avantages esthétiques, puisque cela permet d'embellir les quartiers. Ensuite, des avantages sociaux, puisqu'il s'agit de s'organiser pour l'entretien, de partager la responsabilité de l'arrosage et échanger des conseils. Cela permet de créer des liens avec son entourage et ses voisins. Cela a aussi des avantages écologiques. Les plantes peuvent fixer les poussières atmosphériques et le carbone émis par les gaz d'échappement. Même si c'est peu, c'est toujours cela de moins dans l'air et les poumons. Il ne s'agit pas de végétaliser tous les arbres de la commune mais d'encourager les initiatives en répondant à la demande des habitants qui souhaiteraient entreprendre cette action et en leur fournissant l'aide nécessaire. En contrepartie, les habitants qui bénéficient de l'aide de la commune s'engageraient à entretenir et arroser les pieds des arbres qu'ils ont choisi de fleurir. La végétalisation des plantes vivaces et des pieds des arbres a de nombreux avantages pour la biodiversité et peut également contribuer à éduquer le public au respect de la nature en ville. Elle permet aussi de préserver le lien qui unit les habitants, les arbres et les plantes. Pour toutes ces raisons, M. Decnaeck invite à accueillir favorablement cette motion.

M. Gerster trouve cette motion très belle mais relève la différence qui existe entre la déclaration de Mme Decnaeck et le texte de la motion. En effet, la motion stipule que « le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif à végétaliser les pieds des arbres de la commune, en privilégiant des plantes et des fleurs locales ». Il aurait fallu indiquer qu'il s'agissait d'un encouragement à l'encontre du Conseil administratif. Le texte tel qu'il est formulé sous-entend un engagement financier et ne précise pas le nombre d'arbres dont il est question. Les motionnaires se sont probablement inspiré de l'expérience menée à l'angle du boulevard des Promenades. La première tentative s'est soldée par un échec puisque les passants piétinaient les fleurs. La seconde tentative semble être davantage concluante. Cependant, M. Gerster ne pense pas que quelques pensées vont civiliser les personnes qui ne respectent pas les arbres actuellement. Il estime donc que la motion devrait être reformulée. Lors de son caucus, le groupe PLR était partagé. La majorité ne souhaitait pas entrer en considération car elle estimait que l'engagement était trop important. D'autres, plus extrémistes, auraient souhaité qu'un recensement des arbres envisagés pour cette végétalisation soit réalisé. M. Gerster faisait partie de ce second groupe. Il rappelle aussi que la majorité des arbres de la commune sont en pleine terre ou dans des prés. Il souligne cependant les bonnes intentions de la motion malgré le fait qu'elle ne soit pas réalisable en l'état.

Mme Marti comprend le problème que peut soulever l'invite. Cependant, elle estime qu'il serait intéressant de prendre la motion en considération et de la renvoyer en commission afin de pouvoir discuter et voir dans quelle mesure le texte pourrait être amendé afin de convenir à tout le monde.

M. Morex propose que les auteurs de la motion reviennent avec un texte différent, lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Mützenberg explique que la motion n'indique nulle part qu'il s'agit de végétaliser tous les arbres de la commune. La commission permettra d'examiner quels arbres seront concernés. Il en va de même de la manière de procéder et de l'implication éventuelle des habitants. Selon M. Mützenberg, M. Gerster a pris des conclusions hâtives. La motion a été rédigée de manière large afin de pouvoir être rediscutée en commission. Le texte pourra être amendé mais ne sera certainement pas modifié pour la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Prod'hom indique qu'il soutiendra personnellement cette motion qu'il trouve adéquate. Il ajoute qu'il existe un programme nommé "Nature en ville" qui est soutenu par la Confédération et l'Etat de Genève et qui donne la possibilité d'obtenir des subventions dans le but d'introduire une renaturation. Il donne l'exemple d'une association qui est en train de procéder à la renaturation provisoire d'un site. Pour le moment, des potagers ont été aménagés. Selon M. Prod'hom, ces mesures améliorent la perméabilité et permettent de retrouver la nature. Ces aspects sont importants. Concernant le texte de la motion, il ne pense pas qu'un critère économique en fasse partie, même si une interprétation personnelle peut être donnée à l'invite. Il estime que la motion permet de prendre toute une série de mesures et il félicite les auteurs d'encourager davantage la prise en compte de la nature en ville.

M. Morex rappelle que, dans la motion, il est inscrit que : "le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif à végétaliser les pieds des arbres de la commune en privilégiant des plantes et des fleurs locales." Selon lui, la motion oblige le Conseil administratif à agir.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 17 oui, 12 non et 0 abstention.**

**Le bureau propose le renvoi en commission Entretien domaine public.**

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti propose d'inviter l'initiatrice d'une action de végétalisation développée à la rue de la Caroline. Mme Ana Andrade est disponible les jeudis soir et pourrait venir expliquer le fonctionnement de cette entreprise qui perdure depuis plusieurs années.

M. Gerster encourage les commissaires à demander une clarification franche concernant les buts et les actions attendues par les motionnaires. Il regrette qu'un texte soit voté alors que tout le monde considère qu'il faudrait l'amender. De plus, le caractère trop général des motions a déjà fait l'objet de nombreux reproches. Il faut parfois savoir réécrire un texte lorsqu'il n'est pas clair. M. Gerster résume donc que les motionnaires devront, dans le cadre des discussions, définir ce qu'ils attendent réellement de la commune, de manière précise.

Mme Decnaeck propose également d'inviter le technicien responsable des potagers de l'association Les Carottes Rouges. Elle s'est déjà entretenue avec celui-ci et pense qu'il pourrait apporter des conseils précieux concernant la mise en place de la végétalisation des pieds des arbres.

## **11. POSTULATS**

### **1. Postulat 009-2017 P : Rondeau de Carouge**

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu le projet de faire une piste cyclable sur le chemin de Pinchat avec les TPG.  
Vu les premières esquisses du nouveau quartier PAV-CEVA, quartier Grosselin.  
Vu la dangerosité des carrefours avec des routes à haut trafic au sens du plan de charge TJOM 2012.  
Vu que dans ce secteur le chemin de Pinchat accuse une pente accusée.  
Vu que la gare des TPG ne va plus exister sur le Rondeau de Carouge.  
Vu que le terrain concerné est propriété de l'Etat ou de la ville de Carouge  
Vu que le parc de Battelle va être fermé aux véhicules et qu'il faudra créer une autre entrée sélective pour la mobilité douce du quartier de la Tambourine*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

*Invite le Conseil administratif*

*A informer rapidement le Conseil municipal sur l'état d'avancement des études du réaménagement du carrefour du Rondeau. Et d'indiquer en particulier les possibilités de tracés pour respectivement : les transports publics, les automobiles et les cycles. De nous préciser si des liaisons sécurisées pour les piétons vont être prévues.*

*Pour le MCG : Nicolas SCHEIDEGGER*

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération. La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition.

## **12. RESOLUTIONS**

### **1. Résolution administrative RA 004-2017 P : Résolution relative au projet de 1<sup>ère</sup> mise à jour du concept cantonal de l'aménagement du plan directeur cantonal Genève 2030**

M. Walder introduit le sujet. La Confédération a imposé au canton la révision du Plan directeur cantonal (PDCn) en raison de son non-respect de la Loi sur l'aménagement du territoire, qui exige une protection stricte des surfaces d'assolement (zones agricoles ou zones de nature) et impose la densification. La première version du PDCn soumise au Conseil municipal avait été refusée avec un préavis négatif par la Commune de Carouge pour trois raisons : (1) il prévoyait la disparition totale de la zone villa de Carouge, (2) ladite parcelle Rigafin était mise en zone de développement, et (3) le grand parc prévu dans le PAV n'y figurait pas. Ces points ayant été modifiés dans la version adoptée par le Grand Conseil en 2013, le Conseil administratif de l'époque avait annoncé un préavis positif, contrairement au Conseil municipal. Il en était allé de même pour les 33 communes dont les Conseils municipaux avaient dans un premier temps répondu négativement, mais avaient finalement émis un avis positif car leurs

souhaits avaient pour la plupart été pris en compte. Aujourd'hui il ne s'agit pas de revenir sur l'entier du PDCn, mais de préavis le nouveau Plan incluant les modifications liées à la révision. En matière de concept cantonal de l'aménagement, Le CA recommande un préavis favorable, car le Plan n'affecte pas négativement la Ville de Carouge.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération. La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme mobilité et aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

## **2. Résolution administrative RA 005-2017 P : Résolution relative au projet de 1<sup>ère</sup> mise à jour du schéma directeur cantonal de l'aménagement du plan directeur cantonal Genève 2030**

M. Walder introduit le sujet. Il indique qu'il s'agit de la deuxième partie du PDCn, à savoir le schéma. Le CA propose également un préavis positif avec néanmoins deux particularités :

1. Le schéma contient des imprécisions. Elles ne nécessitent pas le refus du PDCn, mais il propose de charger le Conseil administratif et l'administration d'en faire part au canton.
2. Concernant les décides, il s'agit de charger le Conseil administratif de se coordonner avec les communes du Sud-Ouest du canton, afin d'obtenir que tout développement de projet de logements conséquent ne soit réalisé qu'en étant accompagné d'un réseau de mobilité durable et efficace, garantie de la qualité des projets. M. Walder souhaite appuyer la demande que ces questions de mobilité soient réfléchies et traitées en amont des grands projets de développement prévus sur le canton. Même s'il ne s'agit que d'un préavis, cet article permettra d'appuyer et légitimer les actions du Conseil administratif en ce sens.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération. La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme mobilité et aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

## **13. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## 14. QUESTIONS

### Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

#### Réponse de M. Walder à la question orale de M. Voignier concernant les jardins familiaux de Carouge

La commune octroie un droit de superficie à la Fédération des jardins familiaux de Perly (anciennement Fédération des jardins familiaux de Carouge). Lorsque Carouge s'est développée, la ville de Carouge a mis à disposition ce terrain pour permettre aux personnes ayant des jardins familiaux de continuer à en bénéficier. Il y a donc une mise à disposition contre une rémunération d'un droit de superficie d'un montant de CHF 14'425 francs, correspondant à CHF 1 franc annuel par m<sup>2</sup>, annexé au coût de la vie. En parallèle, il y a une subvention historique dans les comptes qui est de CHF 5 franc par jardin familial, qui correspond à moins de CHF 500 franc par année à cette Fédération. La commune n'a donc aujourd'hui pas de droit de regard, ou du moins n'intervient pas dans le choix et la sélection des personnes bénéficiant de ces jardins, dans l'attribution et le règlement interne.

#### Réponse de M. Walder à la question orale de M. Morex concernant l'épidémie de grippe aviaire dans la région et l'Association du poulailler des Tours qui n'a pris aucune disposition.

*M. Morex rappelle, comme chacun le sait, que la région a été touchée par une épidémie de grippe aviaire, ce qui a valu des mesures de confinement et plus particulièrement pour Carouge la suppression de l'exposition de la Basse-cour carougeoise. Il imagine que les responsables du parc avicole du Val-d'Arve ont pris les mesures nécessaires. En revanche, il est passé plusieurs fois à côté du poulailler des tours et il s'est rendu compte qu'aucune mesure n'était prise. Il souhaite savoir pourquoi.*

*M. Walder apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal. Il n'a pas en tête les mesures qui sont obligatoires pour les poules.*

#### Réponse

Dans un premier temps, nous tenons à rappeler les mesures de prévention exigées par le Canton pour éviter la propagation du virus H5N8 aux volailles domestiques, promulguées dès mi-novembre 2016 :

- 1 – Séparer les espèces dont les canards, oies, etc. des autres volailles domestiques.
- 2 – Les bassins requis par la protection des animaux pour certaines espèces de volailles domestiques doivent être protégés efficacement contre les oiseaux d'eau sauvages.
- 3 – Les volailles domestiques doivent être alimentées et abreuvées en des emplacements inaccessibles aux oiseaux sauvages.
- 4 – Si et seulement si les mesures énoncées ci-dessus ne peuvent être respectées, les volailles domestiques doivent être détenues dans des poulaillers ou dans d'autres systèmes d'élevage clos pour empêcher toute intrusion d'oiseaux sauvages.

Les membres de l'Association du poulailler des Tours ont répondu avoir suivi les recommandations, à savoir que le poulailler est protégé par un filet, qu'ils ont supprimé l'abreuvoir extérieur et la distribution de grains à la volée dans l'enclos et qu'ils ont nourri et abreuvé les poules à l'intérieur du poulailler.

Pour information, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a décidé de lever ces mesures de prévention dès le samedi 18 mars 2017. Toutes les informations peuvent être trouvées sur le site cantonal du service de la consommation et des affaires vétérinaires (<http://ge.ch/sante/actualites/grippe-aviaire-information-importante-veterinaire-cantonal-0>)

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de Mme Decnaeck concernant l'accueil à Carouge de l'installation de Rithy Panh baptisée « Exils »

*Le cinéaste cambodgien Rithy Panh était l'hôte d'honneur du Festival du Film et Forum International sur les droits humains qui s'est déroulé du 10 au 19 mars, à Genève. Il a été accueilli dès janvier en résidence d'artiste à Meyrin pour préparer une installation baptisée « Exils ».*

*Cette installation a été placée dans la cour de la maison communale de Plainpalais, le lieu central du FIFDH (Festival du film et Forum international sur les droits humains). Rithy Panh a puisé parmi les milliers de photographies évocatoires des exils que n'ont cessé de provoquer les troubles mondiaux du XXe et du XXIe siècles pour concevoir une œuvre grandiose. Il a mélangé des vidéos, des fragments, des collages, des objets ainsi que de nombreuses photographies des plus grands photographes internationaux.*

*Pour construire ce mur d'images, il a utilisé des images fournies par les banques de données de l'Agence France Presse, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Il a aussi utilisé des photos personnelles amenées par les immigrés d'origines diverses vivants à Genève.*

*Cette situation a été créée pour le FIFDH mais elle est amenée à être déplacée, développée ailleurs, à voyager. Avant qu'elle ne parte à l'étranger, pourquoi ne pas accueillir cette installation à Carouge afin de faire découvrir aux Carougeois une magnifique exposition qui rend hommage aux réfugiés, aux exilés du monde entier.*

*D'après Isabelle Gattiker, directrice du FIFDH, cette exposition est facilement démontable et transportable. Isabelle Gattiker serait ravie que Carouge accueille cet événement artistique riche d'humanité qui permettrait de faire découvrir aux habitants de notre Commune, le magnifique travail de Rithy Panh, un cinéaste de renommée internationale.*

*Né au Cambodge, rescapé des camps de travail des Khmers rouges dans lesquels il perdit ses parents et une partie de sa famille, Rithy Panh rejoint en 1979 le camp de Mairut en Thaïlande puis arrive en France en 1980. En 1985 il fait des études de cinéma à IDHEC à Paris. Il dédie la plupart de ses films à son pays d'origine traumatisé par le génocide d'une violence extrême. Il a été plusieurs fois primé au festival de Cannes.*

*Accueillir à Carouge la magnifique installation de Rithy Panh, ce serait rendre hommage à tous les exilés vivant sur notre Commune.*

*« L'avantage d'une exposition de photographie c'est que l'image reste fixe, contrairement aux reportages à la télévision qui passent vite, ce qui participe même à l'effacement. On peut rester devant, réfléchir, partager, échanger. » Rithy Panh*

Réponse

Chère Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Le Service des affaires culturelles a contacté Isabelle Gattiker, directrice du FIFDH, pour étudier la faisabilité du projet et connaître le coût de l'installation de Rithy Panh à Carouge.

Le devis pour l'installation s'élève à un coût total de CHF 12'000.- incluant la main d'œuvre, la location de matériel, le transport et les frais de matériel (les détails du devis se trouvent dans la réponse).

Il faudrait ajouter :

- des frais de surveillance si l'installation est à l'extérieur (Securitas, environ 540 francs par nuit de surveillance) ;
- des frais de communication : flyers et affichettes pour promouvoir l'événement (environ 2500 francs).

Il s'agit également de trouver le lieu adéquat, c'est-à-dire un espace suffisamment grand (les Halles de la Fonderie sont trop petites) et qui puisse être surveillé en raison du matériel (projecteurs, etc.).

En raison du coût élevé et de la difficulté de trouver un lieu adéquat, le Conseil administratif est au regret de ne pas pouvoir entrer en matière.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, chère Madame, nos salutations les plus cordiales

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de Mme Uldry concernant l'accès au Tir-au-canon pendant les travaux CEVA de la SS Tir-au-Canon

*Je souhaite savoir ce qui va être entrepris par le Conseil administratif envers les CFF afin de garantir un accès automobile lors des manifestations du Tir au Canon.*

*Pour rappel cela consiste en 2 week-ends pendant la Vogue et un samedi au printemps où des personnes âgées ou à mobilité réduite souhaitent se rendre à ces événements, sans oublier l'aspect logistique et matériel.*

*Le comité ayant été mis au courant lundi passé du fait que l'accès serait obstrué et uniquement piétonnier de juillet 2017 à 2019.*

*Merci de faire le nécessaire afin que le tir se passe bien.*

Réponse

Chère Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Le service Construction, entretien et sports a contacté M. Bernasconi à la Direction travaux CEVA. Ce dernier nous a répondu qu'une solution sera trouvée pour permettre d'accéder ponctuellement aux infrastructures du tir au Canon avec des véhicules légers si d'aventure le chantier devait être en cours lors de ces manifestations.

De plus, il propose qu'une séance soit organisée avec nos services une fois la date de démarrage du chantier connue pour une coordination avec l'entreprise qui exécutera les travaux.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

**Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

Questions écrites

1) Question de Mme Uldry (Groupe PLR) : Suppression d'un tram 12 sur 2 : défendons les Carougeois

*Ce dimanche 21 mai, les genevois ont refusé l'adaptation des tarifs TPG. Que l'on soutenait ou non ce référendum, nous devons prendre acte de ce résultat. Dans la foulée de l'annonce du verdict populaire, le Conseil d'Etat a annoncé que les prestations des TPG seraient réduites de 2 %. Le Conseiller en charge de la mobilité, Luc Barthassat, a de son côté précisé que les réductions commenceront par la suppression d'un tram sur deux de la ligne 12, qui dessert Carouge, entre 9h et 16h au plus tard début juillet. Aucune autre mesure concrète n'a été indiquée.*

*Ainsi, les Carougeois vont payer un lourd tribut suite à la votation populaire et seront presque les seuls à être touchés par la réduction des prestations. Le choix du conseiller d'Etat de faire porter les conséquences du vote sur une seule commune est particulièrement étonnant et peu équitable. En effet, si les réductions étaient appliquées sur un nombre plus important de lignes, il est évident qu'il ne serait pas nécessaire de supprimer 50% de l'offre durant une grande partie de la journée.*

*De plus, l'argument consistant à considérer l'horaire de 9h à 16h comme des heures creuses ne tient visiblement pas compte de la pause de midi. Les besoins en mobilité sont importants entre 12h et 14h, comme l'atteste le niveau de remplissage des trams. Une réduction de l'offre à ce moment-là risque de toucher de plein fouet les commerçants et restaurateurs carougeois, dans une période déjà difficile.*

*Il nous semble donc indispensable de lutter contre ce démantèlement de l'offre des transports publics sur notre commune.*

*Ainsi, nous souhaiterions savoir si le Conseil administratif compte défendre les intérêts de Carouge en s'opposant à cette mesure et, dans l'affirmative, par quels moyens*

Questions orales

1) M. Morex : Jeux peints sur zone piétonne

M. Morex demande s'il est nécessaire de peindre ces jeux sur les trottoirs et en face des devantures des commerçants.

M. Walder répond que les jeux sont peints et dessinés à différents endroits. Il a d'ailleurs été demandé d'en rajouter dans la rue Saint-Joseph et vers la Place du Marché. Il ajoute que des discussions ont été engagées avec les commerçants concernés. Ceux-ci n'ont fait part d'aucune opposition, pour autant que certaines conditions soient respectées, à savoir que les jeux ne soient pas situés devant leur porte et qu'ils puissent toujours bénéficier d'un espace sur le trottoir afin d'y placer des pancartes ou des annonces. Il précise que si ces dessins ou peintures devaient poser de trop gros problèmes, ils seraient alors déplacés.

M. Morex explique que le commerçant en question n'est pas du tout satisfait.

M. Walder indique que selon le responsable du domaine public, les réticences dont faisait part ce commerçant ont été levées lorsqu'il a reçu la garantie de ce qui allait se faire. M. Walder l'invite néanmoins à le contacter si le problème persiste.

2) M. Gerster : Tennis de table, pas tous égaux

M. Gerster demande si l'absence de filet métallique sur la table de ping-pong du square rue Jacques-Grosselin est une volonté du Conseil administratif.

Mme Lammar répond qu'il n'y a aucune volonté de péjorer la table de ping-pong du square de la rue Jacques-Grosselin. Elle assure que le Conseil administratif se renseignera et, le cas échéant, remplacera le filet. Elle profite de cette discussion pour ajouter que le Club de Tennis de Table de Carouge aura bientôt de nouveaux locaux dans la nouvelle extension de l'école du Val-d'Arve.

### 3) M. Gerster : Sacs à commission contenant des plantes à la rue des Noirettes

M. Gerster demande s'il ne faudrait pas transposer les plantes, actuellement dans des sacs à commission, dans des bacs à fleurs dédiés, afin de les mettre en valeur. En effet, ces sacs ont déjà été renouvelés une fois et sont à nouveau abîmés. Il ajoute être déjà intervenu une première fois concernant l'utilisation inadéquate des sacs par des noctambules.

M. Walder répond que M. Gerster a tout à fait raison et ajoute que cet espace doit être végétalisé, au même titre que l'espace à la rue du Léopard. Il précise que les délais de réalisation sont dus à la nécessaire obtention de l'accord de chaque propriétaire. Des discussions sont en cours. Il en est de même pour le square Lancy où il confirme avoir tous les papiers nécessaires à la mise en place des aménagements dans les prochaines semaines. Il propose de tenir informés les Conseillers municipaux quant à l'avancement des projets lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, mais confirme d'ores et déjà que les bacs actuels rue des Noirettes sont bien temporaires.

### 4) M. Barbuzzi : Entretien des statues de la commune de Carouge

M. Barbuzzi s'étonne du manque d'entretien des statues appartenant à la ville de Carouge par rapport aux années précédentes. Il souhaiterait savoir quel est le planning de nettoyage de ces statues et si elles sont entretenues régulièrement. En effet, il indique qu'elles sont les cartes de visite de la commune.

M. Walder répond qu'il ne connaît pas le planning de nettoyage des statues et précise que certaines d'entre elles sont sur domaine privé. Il confirme cependant que les statues appartenant au domaine public sont bien entretenues. Il propose de tenir M. Barbuzzi informé concernant les détails de l'entretien lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### 5) M. Scheidegger : Lumières, sous-sol, Maison de Quartier des Grands-Hutins

M. Scheidegger a pu constater à plusieurs reprises que la Maison de Quartier des Grands-Hutins laissait son sous-sol éclairé toute la nuit. Il demande si une minuterie pourrait être mise en place permettant d'éteindre automatiquement la lumière lorsque personne n'est présent. Il ajoute que si la Commune est soucieuse d'économiser de l'énergie, il serait important d'agir dans ce sens-là.

Mme Lammar répond que certains soirs des séances se terminent tard mais sans pour autant justifier l'éclairage toute la nuit. Elle indique que le CA s'informerait de la situation et rappellerait dans un premier temps aux utilisateurs d'éteindre la lumière lorsque les locaux ne sont pas utilisés.

Le Président rappelle que celles et ceux qui ne participent pas à la Garden Party du 30 mai prochain peuvent l'annoncer ce soir au Secrétaire général.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h55.